

La Scientologie peut-elle nous sauver ?

L'association « **Dites non à la drogue** » est une association de droit suisse constituée selon les articles 60 et suivants du code civil¹. Elle a pour but une **prévention efficace de la toxicomanie** dans la société². C'est à ce titre qu'elle tient plusieurs fois par mois des stands sur les marchés de Suisse romande.

En guise de **préambule**, quelques faits récents concernant cette association :

- 1er septembre 2012, stand à Payerne : un dame employée d'une entreprise pharmaceutique souhaite proposer les brochures de l'association à un service du **CHUV** avec qui elle collabore³ ;
- 15 septembre 2012, stand à Lutry : un **ancien Conseiller d'Etat**, chef du département de la santé, et qui avait soutenu des centres de réhabilitation, a félicité l'association pour son travail et l'a encouragée à continuer⁴ ;
- 13 octobre 2012, **stand à Nyon** : 600 brochures antidrogue distribuées, 18 cahiers à colorier distribués aux enfants⁵. Les animateurs se tenaient devant leur stand et abordaient les passants. L'un d'eux félicita la **Municipalité** de cette initiative de prévention, en cette période de troubles liés au trafic de drogues en ville de Nyon⁶.

Quels sont les liens entre cette association et **l'Eglise de Scientologie** (organisation aux 5 milliards de dollars de chiffre d'affaire annuel⁷) ?

- Tout d'abord, nous pouvons lire au dos des brochures antidrogue distribuées, des inscriptions telles que « ce livret a été publié dans le cadre d'une campagne **parrainée par l'Eglise de Scientologie** internationale » ;
- L'Eglise de Scientologie, le programme Narconon ainsi que le site de **Ron Hubbard** (auteur de science-fiction, fondateur de l'Eglise de Scientologie) sont les principaux **parrains** de cette association⁸ ;
- L'association prône comme unique méthode de désintoxication **le programme Narconon**, méthode basée sur les travaux de Ron Hubbard et largement détaillée dans le cadre de l'interpellation « Etes-vous curieux à propos de vous-même ? » du 10 janvier 2012.

La Municipalité de Lausanne, suite à de nombreuses plaintes et réclamations de la part de la population, devait **assortir de conditions** les autorisations de stands sur le marché à l'Eglise de Scientologie ; et ainsi restreindre son usage accru du domaine public. La validité constitutionnelle de ces restrictions a été confirmée par le Tribunal administratif du canton de Vaud⁹.

Ces conditions, reprises par le Service de police de la ville de Nyon au sujet de l'association « Dites non à la drogue », sont les suivantes : nombre limité de présence, emplacement désigné, **animateurs devant rester derrière le stand**, distribution de brochures gratuites uniquement.

¹ Statuts de l'association « Dites non à la drogue », article 1

² *Ibid.* article 3

³ www.nonaladrogue.ch/news, consulté le 23 octobre 2012

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ Propos relayés par le postulant

⁷ Chaque année, l'ensemble de ses activités et de son patrimoine immobilier permettrait à l'organisation de réaliser un chiffre d'affaires avoisinant les 5 milliards de dollars, selon différentes sources (<http://canalordinaire.wordpress.com/journalistes/chloe-andries/sectes/la-sciento-en-chiffres>)

⁸ www.nonaladrogue.org/FR/P_infoLeg.php

⁹ Tribunal Administratif - VAUD: GE.1998.0046

La Municipalité de Nyon, dans sa réponse du 13 février 2012¹⁰, nous informe que, suite à de **nombreuses plaintes de citoyens** parvenues au Service de police, elle a **systematiquement refusé** à l'Eglise de Scientologie de nouvelles autorisations. Le même refus a été notifié à l'association « Chemin du Bonheur », branche de l'Eglise de Scientologie, en novembre 2011.

La question rhétorique que nous nous permettons d'adresser au conseil de séant est la suivante : Aucune plainte concernant l'association « Dites-non à la drogue » n'a été à ce jour formulée. Son but statutaire, louable, nécessaire et justifié dans une société en perte de repères, suscite des **félicitations** et des **encouragements** sur les marchés de Suisse romande. **En serait-il de même** si les passants et citoyens devaient connaître le véritable visage de cette association ? Seraient-ils soutenus par un ancien conseiller d'Etat si ce dernier savait que par la même, il encourageait l'Eglise de Scientologie, **jugée pour escroquerie**, dans son action ?

Le **manque de transparence** et les amalgames créés entre la présence de cette association au marché à Nyon et les démarches de la Municipalité dans la lutte contre la drogue et les trafics y afférents sont tout à fait scandaleux, sournois et **malhonnêtes**.

D'avis des postulants, il n'est pas question d'interdire à quelconque organisation religieuse, ou leurs associations affiliées ou parrainées, l'utilisation du domaine public, mais **d'assortir leur présence de conditions** qui respectent les garanties constitutionnelles.

La provenance de leur financement et **leurs sphères d'influence** doivent être **intelligibles**, clairs et limpides.

Forts des éléments ci-dessus énoncés, les postulants souhaitent que la Municipalité prenne les mesures subséquentes :

- S'assurer que **les conditions** suivantes, déjà imposées par la Municipalité à l'association « Dites non à la drogue », soient **strictement respectées**. A savoir : limitation des présences, lieux imposé, animateurs devant se tenir derrière le stand et de ce fait ne s'adresser qu'aux personnes intéressées et s'abstenir de harceler les passants ;
- Assortir l'autorisation délivrée à l'association « Dites non à la drogue » d'une **condition supplémentaire**, à savoir l'obligation pour ladite association d'**afficher publiquement** et de manière clairement visible ses **liens avec l'Eglise de Scientologie** et le **programme Narconon** y afférent ;
- S'assurer que tout débordement ou non **respect des conditions** ci-dessus mentionnées sera sanctionné par un **retrait immédiat** d'autorisation sans autre avertissement.

Jessica Jaccoud, Conseillère communale PS
Alexandre Démétriadès, Conseiller communal PS

¹⁰ <http://www.nyon.ch/multimedia/docs/2012/02/reponse-interpellation-jaccoud-scientologie.pdf>